

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/04/2009 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messager	8.5250	8.7490
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	8.7965	9.0280
2/3. Fendage	8.8990	9.1330
4. Brossage à la main	8.8990	9.1330
5/6. Brossage à la carde mécanique	8.8990	9.1330
6a. Brossage à la carde mécanique	8.1315	8.3455
7. Mouillage des peaux brutes	8.7965	9.0280
8. Dégalage à la main	8.8990	9.1330
9. Dégalage à la main + autres travaux	9.0130	9.2500
10. Dégalage à la machine	8.9370	9.1720
11. Cardage	9.0130	9.2500
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	9.0130	9.2500
14. Fendage des têtes, 3kg/h	8.8990	9.1330
15. Fendage des têtes, 5kg/h	8.8990	9.1330

16. Ebarbage	8.1215	8.3350
17. Ejarrage à la machine	8.1215	8.3350
18/19. Ejarrage à la machine	9.0130	9.2500
20. Secrétage	9.7025	9.9575
21. Secrétage têtes et autres morceaux	9.2085	9.4505
22. Secrétage à la machine	9.7025	9.9575
23. Mouillage des peaux secrétées	8.7975	9.0290
24. Brossage des peaux secrétées	8.1215	8.3350
25. Coupage	8.3340	8.5530
26. Chiquettage	8.0405	8.2520
27. Epluchage	8.0405	8.2520
28. Montage	8.1215	8.3350
29. Paquetage	8.3340	8.5530
30. Triage	8.0405	8.2520
31. Soufflage	8.0405	8.2520
32. Affûtage pour moins de 6 machines	9.4345	9.6825
33. Affûtage pour 6 machines et plus	9.6910	9.9460
34. Contremaître	9.1975	9.4395